

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites
vérifier et
entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez
dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



Respectez
le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson



www.prevention-maison.fr



Il faut donc impérativement respecter les recommandations suivantes :

- les appareils de chauffage doivent être entretenus régulièrement ;
- les ventilations doivent être maintenues en bon état de fonctionnement.

Concernant les panneaux radiants à combustible gazeux ou les autres appareils de chauffage à combustion :

- n'utilisez jamais de façon prolongée ces chauffages d'appoint :
 - ◇ limitez leur fonctionnement à la durée d'occupation effective des locaux ;
 - ◇ ou/et respectez les durées d'utilisation prescrites par le fabricant.